Image not found or type unknown

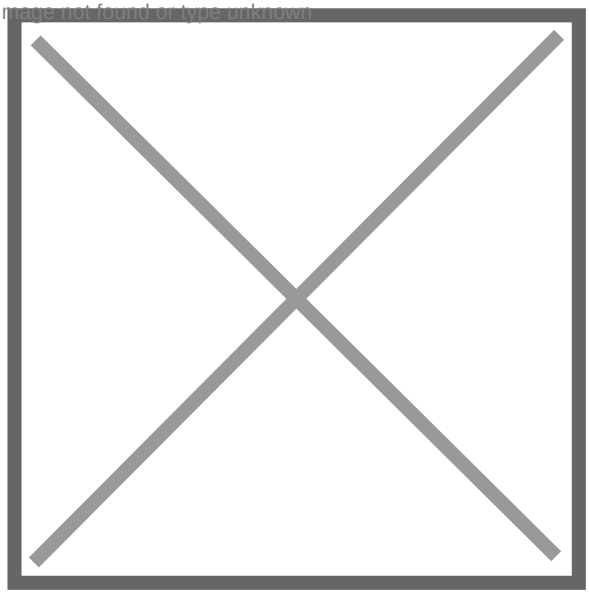

Demande de conseil concernant une demande de regularisation

Par **inono**, le **28/03/2013** à **11:22**

bonjour à tous
j'ai effectué depuis près DE 2 mois une demande de régularisation par le pacs auprès de la préfecture de bordeaux. Selon leur organisation , il m'a été demandé de déposer le dossier auprès de la mairie mais depuis je n'ai plus de nouvelles; à part l'attestation de dépôt reçue en mairie je n'ai pas reçu de récépissé! que me conseillez vous de faire? les appeler ? connaissez vous les pratiques de cette préfecture?
PS: je sais que la régularisation par le pacs est soumis à l'appréciation du préfet et n'est pas aussi bien considérée que la mariage mais j'ai tenté ma chance étant donné que c'est le seul moyen que j'ai.
merci pour vos conseils

Par **citoyenalpha**, le **28/03/2013** à **19:16**

Bonjour

les demandes de titre de séjour doivent être déposées en préfecture.

Vous devez vous renseigner auprès de votre préfecture.

Restant à votre disposition

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés